



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires étrangères : personnel

Question écrite n° 71195

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir lui indiquer l'évolution du nombre de fonctionnaires et agents contractuels au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant et ce au cours des cinq dernières années.

Texte de la réponse

Déléguée au ministre des affaires étrangères, la ministre en charge des affaires européennes ne dispose pas d'administration centrale propre. Le cabinet de la ministre déléguée, situé dans l'enceinte du ministère des affaires étrangères, se compose de trente-sept agents, dont un directeur de cabinet, un directeur adjoint, un chef de cabinet, sept conseillers techniques, cinq conducteurs et deux officiers de sécurité. Néanmoins, conformément au décret n° 2005-715 du 28 juin 2005, la ministre déléguée aux affaires européennes dispose, en tant que de besoin, des services mentionnées par le décret n° 98-1124 du 10 décembre 1998 portant organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères, notamment de la direction de la coopération européenne, de la direction de l'Europe continentale, de la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France et du service de la politique étrangère et de la sécurité commune, ainsi que du secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71195

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7238

Réponse publiée le : 22 novembre 2005, page 10799